

SOUTIEN AUX ENTREPRISES À RISQUE DE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE (SERRÉ) - COMMENT OBTENIR UNE SUBVENTION D'EMPLOI-QUÉBEC

Voici de l'information PRATIQUE qui vous aidera à obtenir – si vous y avez droit, bien entendu – une subvention d'Emploi-Québec dans le cadre du Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ). Pour plus de détails, cliquez sur le lien qui suit et consultez la page Web d'Emploi-Québec consacrée au programme : www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/actualites

Qu'est-ce que SERRÉ ?

SERRÉ est un programme d'Emploi-Québec qui finance les initiatives de formation d'entreprises touchées par le ralentissement économique.

Avantages du programme

Le programme finance la totalité des dépenses de formation, soit :

- 150 \$/h pour le formateur, y compris ses frais de déplacement et de séjour ;
- 20 \$/h pour chaque employé participant à la formation, y compris salaire, avantages sociaux, frais de déplacement et de séjour ;
- le matériel pédagogique.

Un maximum de 100 000 \$ est consenti à chaque établissement.

Conditions d'admission

- Le programme s'adresse aux entreprises qui connaissent un ralentissement causé par le contexte économique.
- Les entreprises doivent présenter un plan de formation qu'approuvera un agent d'Emploi-Québec – ce plan peut être en cours d'élaboration.

Démarches à effectuer pour la demande

1. Présenter au conseiller local d'Emploi-Québec une demande écrite précisant le contexte et l'urgence.
2. Rencontrer le conseiller local d'Emploi-Québec.
3. Déposer la demande de subvention en précisant les avantages de la formation.
4. Fournir un plan de formation.
5. Signer un contrat avec Emploi-Québec.
6. Mettre en œuvre le plan de formation pour le personnel ciblé.

Quelques conseils

- Indiquer dans la demande les effets négatifs de la situation économique sur l'entreprise.
- Orienter la demande en présentant les bénéfices que retireront non seulement l'employeur (augmentation de la capacité de production, amélioration de la qualité, etc.), mais aussi les employés (diversification des tâches, développement de la polyvalence et amélioration de l'employabilité, etc.).

La réalisation du plan de formation reste flexible et tiendra compte des activités de l'entreprise, par exemple, de l'évolution de son carnet de commandes. Ainsi les formations peuvent, avec l'accord d'Emploi-Québec, être suspendues temporairement.

Benoit Des Roches, agent de développement, Mutuelle FormaPlus, 514 931-1586, poste 264,

bdesroches@formaplus.ca

<http://www.formaplus.ca>.

FormaPlus est un organisme sans but lucratif qui aide notamment ses membres à obtenir des subventions gouvernementales